

Paris, le 19 décembre 2023

**Objet : INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS / ACTIONNAIRES DES OPC GERES PAR MONCEAU Asset Management**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes détenteur de parts/actions d'OPC gérés par MONCEAU Asset Management listés en Annexe 1.

**Quels changements vont intervenir sur votre OPC ?**

La société de gestion a décidé, pour tous les OPC cités en Annexe 1, de ne pas recourir au mécanisme de plafonnement des rachats (dit des « Gates ») en raison de l'investissement en titres liquides et de la commercialisation des OPC par l'intermédiaire de contrats d'assurance.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie de votre OPC.

Le détail des modifications est disponible dans le tableau comparatif ci-après.

**Quand ces opérations interviendront-elles ?**

Ces modifications entreront en vigueur le 22/12/2023 sans qu'aucune intervention de votre part ne soit nécessaire.

**Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

Modification du profil de rendement/risque : Non

Augmentation du profil de rendement/risque : Non

Augmentation potentielle des frais : Non

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative<sup>1</sup>



**Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?**

Ces modifications sont sans conséquence fiscale pour les porteurs de parts et actionnaires. En cas de désaccord avec celles-ci, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire/porteur de parts et/ou de l'enveloppe dans laquelle il a souscrit les actions/parts des OPC concernés.

---

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition de l'OPC à une ou plusieurs typologies de risques.

**Quelles sont les principales différences entre votre OPC dont vous détenez des actions/parts avant et après ces modifications ?**

Caractéristiques comparées du votre OPC (avant et après ces modifications) :

	Avant	Après
<b>Modalités de souscription des rachats</b>		
<b>Plafonnement des rachats (les « Gates »)<sup>1</sup></b>  <i><sup>1</sup>applicable à tous les OPC cités en Annexe 1.</i>	N/A	En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPC.
<b>Création d'une nouvelle part M</b>		
<b>Création Part M</b>  <i><sup>1</sup>applicable à tous les OPC cités en Annexe 1.</i>	N/A	ISIN : FR001400MMA9  Tous souscripteurs plus particulièrement réservée(s) aux investisseurs institutionnels. <b>Capitalisation</b> <b>Valeur nominale : 1 000 euros</b> <b>Souscription minimale initiale : 10 000 000 euros</b>

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés mis à jour sur le site internet de votre Société de Gestion ou d'en faire la demande auprès de

**MONCEAU Asset Management**  
65 Rue de Monceau – 75008 Paris

Le prospectus et le Document d'Informations Clés de votre Fonds seront disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.monceauam.com](http://www.monceauam.com)

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés :

- Auprès de : Monceau AM – 65 rue de Monceau - 75008 Paris – France
- Ou par téléphone au 33 1 83 79 04 98 pour de plus amples informations.

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

**MONCEAU Asset Management**  
**Véronique GUERIN**  
*Directeur Général*

## **ANNEXE 1**

### *Liste des OPC<sup>2</sup> concernés par les modifications*

ANTHRACITE

DENIM

HANSEATIQUE

MONCEAU MULTI GESTION ACTIONS EUROPE

MONCEAU MULTI GESTION ACTIONS INTERNATIONALES

MONCEAU MULTI GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES

MONCEAU MULTI GESTION EPARGNE SOLIDAIRE

MONCEAU MULTI GESTION ACTIONS FINANCE VERTE

MONCEAU MULTI GESTION INFLATION

MONCEAU MULTI GESTION PATRIMOINE

MONCEAU MULTI GESTION ACTIONS EUROPE

MONCEAU GLOBAL

---

<sup>2</sup> Toutes les parts de chaque OPC mentionné sont concernées par les modifications relatives aux Gates.